ACCORD SALARIAL DU 17 JANVIER 2018

Les organisations syndicales désignées ci-après :

- **Chambre Syndicale nationale des géomètres-topographes (CSNGT)**
- **Union Nationale des géomètres-experts (UNGE)**
- **S.N.E.P.P.I.M (SNEPPIM)**

D'une part,

- **BATI-MAT TP-CFTC**
- **FNCB-CFDT SYNATPAU**
- **FNSCBA CGT**

D'autre part,

Réunis le 17 janvier 2018 à Paris, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur l'actualisation de la grille des salaires conventionnels à compter du 1er janvier 2018.

Cet accord est ouvert à la signature à compter du 17 janvier 2018 et pour une durée de 7 jours soit le 23 janvier 2018.

Il s'ensuit les articles ci-après :

Article 1 : Salaire minimum niveau I

Le salaire minimum du coefficient 200 de la grille de classification, base 151,67 heures, en vigueur au 1er janvier 2018, est conservé à **1 558.91 €**, à effet du 1er janvier 2018.

Article 2 : Salaire minimum

Les salaires minima du Niveau 2 et des Niveaux supérieurs de la grille de classification, base 151,67 heures, en vigueur au 1ier janvier 2018 sont augmentés de 1.25 % avec effet rétroactif au 1er janvier 2018 pour l'ensemble des entreprises de la branche.

Grille de salaire mensuel brut 35 h (151,67) au 1er janvier 2018

Désignation	Coefficient	Salaire
Niveau 1	200	1 558.91 €
Niveau 2 – Echelon 1	236	1 578.40 €
Echelon 2	259	1 701.03 €
Echelon 3	281	1818.34 €
Niveau 3 – Echelon 1	306	1 951.63 €
Echelon 2	364	2 260.89 €
Echelon 3	450	2 719.45 €
Niveau 4 – échelon 1	600	2 976.08 €
Niveau 4 – échelon 2	690	3 351.88 €
Niveau 4 – échelon 3	790	3 769.45 €
Niveau 5 – échelon 1	900	4 228.76 €

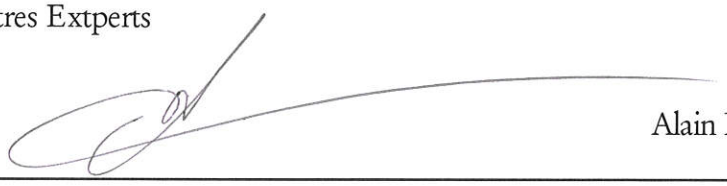
Article 3 : Egalité de rémunération entre hommes et femmes

Conformément à l'article R 2261-1 du code du travail et à la loi du 23/03/2006 applicable à compter du 24/03/2007, aucune différence de rémunération ne peut être justifiée par une différence entre homme et femme.

En conséquence, les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour réduire toute différence de traitement entre homme et femme.

A Paris le 17 janvier 2018

SIGNATAIRES

Pour l'Union Nationale des Géomètres Extperts  Alain PAPE
Pour le Syndicat National des Entreprises Privées de Photogrammétrie et d'Imagerie Métrique  Fabrice BUNOUF
Pour la Chambre Syndicale Nationale des Géomètres Topographes Dominique TROUILLOT
Pour BATI MAT TP CFTC  Noureddine BENYAMINA
Pour la FNCB CFDT SYNATPAU  Fabrice DUVEAU
Pour la FNSCBA CGT Laurent TABBAGH